

informations



Comité Régional CGT Midi-Pyrénées



Vos luttes dans la région
Ratier - Figeac (46)



A la une
Politique Industrielle



Actualité régionale
Euro manifestation

N°183 *juin 2009*

Education

dossier



Editorial	2
A la une	3
• Politique industrielle	
Vos luttes dans la région	4
• Ratier - Figeac (46)	
• 1er mai	
• Molex (31)	
• Hôpital de Montauban (82)	
Professions	5
• Filpac	
• Mines-Energie	
Activité Régionale	6
• Euro manifestation	



Dossier 7

- Disparition de la maternelle
- Quel lycée pour demain ?
- Réforme du recrutement et de la formation
- Les personnels de Vie Scolaire

Actualité CESR	11
• Les interventions de la CGT	
• Rencontre avec...	12
Vie Syndicale	13
• 13e congrès de l'UGT de Catalogne	
• Hôpital commun de Puigcerdá	
Actualité Régionale	14
• Rejet de la loi HPST	
Brèves	15
• Congrès	
• Qualification plus	
A vos agendas	15

L'emploi : enjeu principal de la bataille syndicale

L'accumulation de licenciements, qu'ils prennent la forme de fermetures d'entreprise, de plans collectifs, de départs réputés volontaires ou de chômage partiel, relèvent de la volonté patronale et gouvernementale de faire supporter à l'emploi les frais de la situation économique désastreuse, engendrée par l'explosion d'un système financier international qui servait le libéralisme. La CGT s'oppose frontalement à cette orientation brutale qui condamne l'emploi de façon systématique.

La montée des incertitudes qui pèse sur le salariat envahit tout l'espace social et pollue tous les cadres de négociations. Les menaces qui pèsent sur les garanties collectives du droit du travail et sur la couverture sociale, les dégâts que le libéralisme y a déjà commis, la campagne de démoralisation des salariés auxquels les directions patronales répètent qu'ils n'ont d'avenir que dans leur départ, s'ajoutent à une croissance sans précédent de la précarité. Au contraire, la CGT considère que la conquête de l'emploi et des qualifications sont des questions essentielles de l'intérêt général des salariés, donc du syndicalisme.

Les mobilisations massives des 29 janvier, 19 mars, 1er mai, 26 mai et 13 juin ont montré l'attachement des salariés à faire aboutir leurs revendications légitimes pour l'emploi et les salaires et pour battre en brèches les orientations gouvernementales et les objectifs patronaux.



Jean-Pierre COMBEBIAC

Délégué Fédéral FILPAC Midi-Pyrénées



Comité Régional CGT
Midi-Pyrénées
7, place du Fer à Cheval
31300 TOULOUSE

Prix : 1€ • N° 183 • Juin 2009
N° d'inscription à la CP 0206S05720
ISSN 1950-4926

Directeur de la Publication :
Roger-Pierre Lemouzy
Tél. 05 61 23 35 52 - Fax 05 61 21 82 23
e-mail : cgt.crimp@wanadoo.fr
site : www.cgt-midipyrenees.com

Conception et réalisation :
Sandrine Bellin
Comité Régional CGT Midi-Pyrénées

Imprimé par le
Comité Régional CGT Midi-Pyrénées



Politique industrielle

/// Quelle démarche revendicative régionale devons-nous construire ? ///

Le 3 juin 2009, ont eu lieu à Villemur-sur-Tarn, les assises régionales sur la politique industrielle. Extrait du rapport d'introduction de Roger-Pierre Lemouzy.

“Cette journée s'inscrit dans la démarche confédérale sur les assises nationales sur les politiques industrielles qui se dérouleront le 11 juin à Montreuil. Elle a pour ambition de les préparer et débattre des enjeux d'une politique industrielle en région et de faire vivre nos propositions.”

“Nous sommes dans une période revendicative intense, depuis le début de l'année les journées d'actions interprofessionnelles unitaire se déroulent sur fond de succès, celles du 29 janvier du 19 mars ont été très importantes, sans occulter le 1^{er} mai historique du fait de l'unité syndicale et, récemment l'action du 26 mai qui a été un tremplin pour la future journée d'action.

Nous sommes à quelques jours d'une grande journée d'action interprofessionnelle qui s'annonce aussi très importante, je veux parler du 13 juin...

A partir des luttes dans les entreprises, nous devons nourrir ce profond mécontentement et le faire grandir.”
“Notre comité régional a décidé de

travailler à partir des zones d'emploi, pour créer les conditions d'un développement plus important des luttes solidaires, les faire converger pour favoriser un rapport de force plus grand qui gagne des conquêtes sociales!

La question que nous nous sommes posée, c'est comment peut-on contribuer à élever la mobilisation d'autant que les enjeux économiques et sociaux sont importants en Midi-Pyrénées et quelle démarche revendicative régionale devons-nous construire?!”

“Pour être plus efficace dans la conception et l'élaboration de projet revendicatif territorial, nous devons connaître avec précision, le salariat dans notre région, quelle nature? Où il se concentre?

Partir de ce diagnostic va nous permettre d'avoir une vision plus précise de nos atouts et de nos forces sur les zones d'emploi.

Pour faire face à cette problématique nous avons donc décidé d'une campagne régionale sur l'emploi autour de projets revendicatifs en territoire. Avec comme slogan :

“Vivre pour travailler partout en Midi Pyrénées”

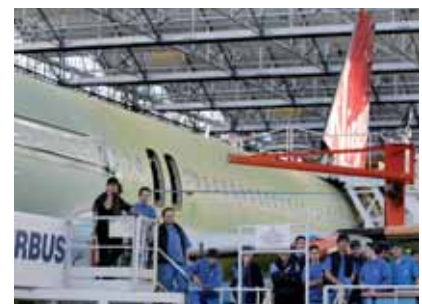
Nous avons décidé de travailler par zone d'emploi pour élaborer, avec les salariés des projets revendicatifs

en territoire sur la thématique de l'emploi car cela conditionne toute notre vie.

L'emploi structure la société comme je l'ai dit précédemment, c'est l'aménageur du territoire, il doit être un vecteur commun aux salariés, aux retraités, aux privés d'emploi et aux populations.”

“Construire des revendications dans les zones d'emploi, c'est défendre les services publics dans son ensemble : trésorerie, centre d'impôt, l'école, transports collectifs, santé, etc... défendre les services publics, cela doit être dans une globalité revendicative territoriale, en démontrant l'efficacité des ces services.

C'est aussi combattre dans les territoires la délocalisation d'une entreprise ou sa fermeture, qui ont un effet tragique pour un bassin de vie. Nous travaillons à l'élaboration de projet revendicatif territorial à partir des 18 zones d'emplois de notre région.”



Jean-Philippe Arles

Ratier - Figeac (46)



300 manifestants le 9 avril 2009, à l'appel des organisations syndicales CGT, FSU, UNSA et SOLIDAIRES, devant l'usine Ratier-Figeac, en soutien à Jean-Philippe COUCHET élu CGT de l'entreprise.

Depuis des années, les militants et les élus de la CGT de l'entreprise RATIER FIGEAC font l'objet d'attaques et de provocations de leur Direction : discriminations, tentatives de licenciement...

La direction de RATIER-FIGEAC a décidé de franchir une nouvelle étape dans l'escalade anti-CGT : le directeur des ressources humaines a porté plainte contre le délégué syndical et secrétaire du syndicat CGT,

accusé à tort "de menace de mort". Ces allégations sont injustifiées et intolérables.

Mais pourquoi un tel acharnement ? Alors que le 11 mars, la CGT a fortement progressé aux élections professionnelles de RATIER-FIGEAC, devenant majoritaire à plus de 50 % des voix, tous collègues confondus. Alors que les salariés de RATIER-FIGEAC étaient nombreux à manifester le 29 janvier et le 19 mars ; la Direction, sur la défensive, multiplie les provocations et entend bâillonner le syndicalisme de lutte en s'attaquant directement à la CGT. Les salariés de RATIER-FIGEAC ont manifesté, notamment par des

arrêts de travail, pour exiger le retrait immédiat de la plainte du directeur des ressources humaines.

Après une semaine de mobilisation, vendredi 10 avril, les discussions entre la direction de Ratier et le syndicat CGT de l'entreprise ont abouti à la signature d'un accord de fin de conflit. Dans cet accord, le directeur des ressources humaines, s'engage à ne pas se porter partie civile auprès du procureur après la plainte qu'il a déposée à l'encontre du secrétaire du syndicat. D'autre part, le Drh, s'engage à ne pas exercer une quelconque procédure disciplinaire ou de licenciement à son encontre.

1^{er} mai

A l'appel des huit organisations syndicales CFTD, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, FSU, Solidaires et Unsa et en prolongement aux journées d'action des 29 janvier et 19 mars, ce 1er mai a vu une participation historique aux manifestations. 1 200 000 manifestants, 283 initiatives sur l'ensemble du territoire (71 000 manifestants en Midi-Pyrénées). La journée de mobilisations décentralisées du 26 mai et la journée de manifestations du 13 juin ont témoigné d'un enracinement de la mobilisation et de la détermination des salariés, demandeurs d'emploi et retraités et valide la justesse des revendications contenues dans la plateforme commune des syndicats.



Molex (31)

Signature d'un accord en préfecture entre les syndicats et la direction de MOLEX, prévoyant un délai supplémentaire de quatre mois d'activité, afin de permettre à des repreneurs de maintenir l'activité industrielle sur le site de Villemur.

Hôpital de Montauban (82)

Mobilisation pour l'amélioration des conditions de travail la nuit. Le syndicat CGT de l'hôpital de Montauban, avec les salariés lors d'Assemblées Générales ont établi un cahier de revendications. Les autres Organisations Syndicales de l'établissement ont rejoint le mouvement et suite à une journée d'action le 23 avril, des négociations ont débuté sur les revendications légitimes des salariés.

Filpac

Dans les précédents numéros nous avons fait état des différentes mobilisations, qui depuis 5 ans, ont mobilisé les structures de la CGT sur la filière bois-papier-information/communication écrite, pour faire agir les pouvoirs publics et obliger les directions des entreprises à faire modifier les stratégies de leurs groupes multinationaux, qui vont à l'encontre des politiques de l'emploi ayant des conséquences sur l'économie d'un ou plusieurs territoires.

Les actions et manifestations ont amené, en avril :

- le Préfet de région à recevoir la CGT,
- le Président du conseil régional à se déplacer et rencontrer les militants des entreprises sur Saint-Girons ainsi que ceux de Tembec à Saint-Gaudens
- Une rencontre avec le Président du conseil général de l'Ariège pour faire évoluer nos propositions sur la réactivation du site de Ledar.

Ce travail fait également apparaître la nécessité d'ouvrir d'autres réflexions sur un élargissement des convergences avec d'autres secteurs tel le fret ferroviaire et routier, l'énergie (la papèterie produit de l'énergie renouvelable grâce à la biomasse) les services publics (récupération des vieux papiers...)

Les projets de la CGT sont clairs. Il faut obliger les pouvoirs publics à se positionner à nos côtés pour créer une politique industrielle régionale de la filière, qui passe au-delà des mesures d'accompagnement, à coup de millions d'€ de fonds publics, sur des actions ponctuelles au bénéfice d'établissements de la région mais qui ne règlent rien si les multinationales ne s'engagent pas à assurer un avenir et un développement. Dès à présent, le succès de ces actions se vérifie où le renforcement syndical est d'actualité et doit nous permettre d'en assurer le succès

Mines-Energie

Un conflit exceptionnel par sa durée, son ampleur, son résultat.

C'est par un coup de poignard dans le dos des agents eRDF/GrDF que débute ce conflit de 48 jours!

Un document confidentiel, ayant trait au désengagement du service public dans les départements de Midi Pyrénées, est porté à la connaissance du personnel par l'organisation syndicale CGT.

Plus précisément il s'agit d'externaliser les activités de maintenance, d'entretien et dépannage des réseaux électriques. A cela s'ajoute la volonté d'abandonner les interventions à domicile, la gestion et la réalisation des branchements électriques, la réorganisation de l'urgence Gaz.

Les personnels font le bilan : c'est la suppression à terme de 27 sites de proximité et la disparition plus de 500 emplois!

Dès le 26 mars le personnel, très déterminé, engage l'action contre le projet d'externalisation. Trois piquets de grève sont constitués (Toulouse, Auch, Foix) qui vont rythmer les modalités d'actions régionales (manifestations en véhicules bleus, coupures ponctuelles, remises en énergie pour les démunis). Le 8 avril les cahiers revendicatifs pour l'emploi, le maintien des sites, les classifications sont déposés. Après 28 jours d'action, le personnel gagne le retrait du projet!

Le 40e jour, la direction ouvre enfin les négociations. Huit jours plus tard, quatre assemblées générales réunissent le personnel gréviste de



la région qui vote la suspension du conflit à 72 %.

C'est un conflit gagnant : le protocole de fin de conflit prévoit la création de 129 postes supplémentaires, 66 embauches dès cette année et à la clé 120 promotions! La suppression des sites de proximité est gelée.

Certes, tout n'a pas été obtenu. Dans les départements, les négociations locales devront décliner le protocole régional et le personnel compte bien aller chercher ce qui manque.

Néanmoins, dans un pays en crise, où le patronat accule les salarié-e-s à lutter contre les fermetures d'entreprises (voir les MOLEX), cette lutte démontre qu'il est possible de disputer aux tenants du capital leurs orientations stratégiques désastreuses pour l'emploi et les services publics. Cette lutte a bénéficié du bouillonnement social engagé depuis le 29 janvier dans tout le pays. Les électriciens et gaziers espèrent en retour qu'elle contribuera à (re)donner confiance à d'autres salariés dans leurs luttes!

Euro manifestation

Les 14, 15 et 16 mai 2009,
à l'appel de la CES à Berlin, Bruxelles, Madrid et Prague,
plus de 350 000 personnes ont manifesté



Bien que ce ne soit pas de leur faute, les travailleurs paient au prix fort les excès imprudents et cupides du monde des affaires, et en particulier de celui des banques; le chômage explose, le travail précaire et la pauvreté se répandent, le pouvoir d'achat diminue, et la dette publique augmente.

La CES passe donc à l'offensive en faveur d'un nouveau Deal social en Europe avec un plan d'action en cinq volets :

- Un vaste programme de relance destiné à offrir des emplois plus nombreux et de meilleure qualité, à protéger l'emploi dans les industries clés, à investir dans de nouvelles technologies durables et à préserver les services publics essentiels.
- De meilleurs salaires et de meilleures retraites, des états providence plus forts, des avantages plus élevés afin de protéger le pouvoir d'achat et des droits de participation efficace destinés à stimuler les économies.
- Mettre fin aux récentes décisions de la Cour de Justice européenne favorisant la liberté de marché par rapport aux droits fondamentaux et aux conventions collectives en

confirmant les objectifs sociaux du marché intérieur, et en garantissant l'égalité de traitement et l'égalité de salaires pour les travailleurs migrants "détachés".

- Une réglementation efficace des marchés financiers, une distribution équitable des richesses. Nous ne voulons pas voir de retour du capitalisme casino ou des habitudes prises ces 20 dernières années sur les marchés financiers.
- Une Banque centrale européenne attachée à la croissance et au plein emploi, et pas simplement à la stabilité des prix.

Les 14, 15 et 16 mai 2009, à l'appel de la CES à Berlin, Bruxelles, Madrid et Prague, plus de 350 000 personnes ont manifesté. Le Comité Régional CGT Midi-Pyrénées a participé à la délégation CGT (avec des camarades d'Aquitaine, de Languedoc-Roussillon et d'Ile de France) présente à Madrid.

Les manifestants ont réclamé des mesures plus ambitieuses et plus courageuses de la part de l'Union européenne et des gouvernements nationaux afin de venir en aide aux chômeurs, de plus en plus nombreux. Ils ont demandé également que jamais plus les excès du capitalisme financier ne soient en mesure de détruire l'économie mondiale.

John Monks, Secrétaire général de la CES a déclaré : "L'ampleur de ces Euro-manifestations révèle l'inquiétude croissante des travailleurs face

à l'avenir. Le monde du capitalisme financier imagine qu'après quelques timides signes de relance on en reviendra tôt ou tard aux bonnes vieilles habitudes, alors même que ce système vient de subir une crise cardiaque. Ce monde semble oublier également qu'il reste sous l'assistance respiratoire des contribuables européens, qui jamais plus ne permettront que la cupidité et l'égoïsme ne puissent provoquer des dommages qui se chiffrent à plusieurs trillions d'euros. Nous avons rapidement besoin d'une réglementation plus forte des marchés financiers et d'un renforcement de l'influence des travailleurs dans les conseils d'administration. Les travailleurs veulent aussi des programmes pour soutenir l'industrie et les emplois, ainsi que des mesures ambitieuses pour lutter contre un chômage croissant. Tel est le message que la rue a lancé cette semaine dans toute l'Europe."





Disparition de la maternelle

En France, la maternelle est aujourd'hui le mode de garde de qualité le moins coûteux.

Aujourd'hui, plus de six millions de femmes (de 25 à 49 ans) résidant dans l'Union européenne, sont en situation d'inactivité ou de temps partiel, à cause de leurs responsabilités familiales. Pour plus d'un quart d'entre elles, le manque de garde d'enfant ou leur coût, est à l'origine de leur situation. Cette inégalité d'accès au marché du travail a des conséquences sur l'évolution professionnelle des femmes, sur la persistance d'écart de salaire entre homme et femme, ou sur l'accumulation des droits à une pension. L'accès à des structures d'accueil de qualité, financièrement abordables, et adaptées au rythme des parents et des enfants, est la condition de l'accès des femmes à un travail rémunéré qui valorise pleinement leurs compétences, permettant ainsi leur indépendance morale et économique.

En France, la maternelle est aujourd'hui le mode de garde de qualité le moins coûteux. Cet argument n'est pas sans importance lorsqu'on sait que le coût de la garde est le facteur principal cité par les femmes dont la participation au marché du travail est restreinte par le manque de garde d'enfants.

Mais l'accueil des enfants de deux ans à l'école maternelle ne faisant

pas partie des compétences obligatoires de l'Etat, dans la politique actuelle de suppression de postes, la suppression de l'accueil des deux ans jouera donc comme une variable d'ajustement (très marginale) qui permettra d'appliquer les objectifs budgétaires du Ministère de l'Education nationale. Pour compenser la disparition des classes maternelles et pallier au manque de structure d'accueil de la petite

enfance, le gouvernement préconise de créer des jardins d'éveils destinés aux enfants âgés de 2 à 3 ans dans les structures actuelles et dans les écoles maternelles, qui auront pour fonction de préparer la préscolarisation des enfants à l'école maternelle. Les enfants seraient pris en charge par des professionnels de la petite enfance. Les communes auraient la charge d'assurer ce service qui serait bien évidemment payant.



Quel lycée pour demain ?

„ Ainsi, la question de la difficile démocratisation de l'Education est évacuée par l'individualisation „

La réforme du lycée général et technologique est pour l'instant en suspend, mais elle n'est pas abandonnée.

Même si la réforme du lycée se donnait comme ambition de lutter plus efficacement contre l'échec scolaire, de produire plus de justice en permettant à un plus grand nombre de réussir, un tel discours avait peu de chance d'être entendu dans le contexte actuel des suppressions massives de postes. Comment faire mieux avec toujours moins ? Si la réforme du lycée avait été prise au sérieux par le gouvernement, le préalable aurait dû être un gel des suppressions de postes annoncées.

Dans la perspective de la mise en place d'un grand marché concurrentiel de la connaissance, le nouveau

lycée dans sa première présentation était conçu dans une perspective utilitariste et fonctionnelle, se définissant d'abord comme un prestataire de services adaptant une offre de service aux besoins et aux attentes des usagers, ceci bien sûr à un moindre coût.

Il s'agissait d'individualiser les parcours, chacun construisant sa formation, afin d'éviter l'écueil de la hiérarchisation des filières et d'être mieux préparé à une poursuite d'étude dans le supérieur. Si dans l'École de la République, l'autonomie, consistait d'abord en l'émancipation de l'individu, dans la sémantique gouvernementale, l'autonomie scolaire devient la possibilité offerte à chacun, de construire son propre parcours scolaire à partir des opportunités existant sur le marché de l'éducation.

La différenciation dans les parcours de formation n'est pas une mauvaise chose en soi et correspond aux évolutions de la société, les individus aspirant aujourd'hui à davantage de reconnaissance individuelle. Elle pourrait se penser dans le cadre d'une complémentarité des établissements, la mise en réseau des établissements pouvant alors générer une plus grande diversité de l'offre de formation. Le problème est que ces mêmes établissements sont mis de fait en concurrence par la rareté des moyens mis à leur disposition.

L'émancipation des élèves et l'auto-

nomie pédagogique des établissements ne peuvent que perdre leur signification, ne peuvent qu'être aliénées par cette logique concurrentielle. Dans ce cadre, l'individualisation des parcours de formation n'est alors possible que si le système scolaire génère des inégalités à exploiter. Ainsi, la question de la difficile démocratisation de l'Education est évacuée par l'individualisation. L'apprentissage des savoirs perd sa dimension collective, la réussite de chacun n'est plus nécessairement synonyme de la réussite de tous. On peut faire ici le parallèle entre ce qui se passe actuellement dans le monde de l'éducation et ce qui s'est passé dans les années 70 dans les grandes entreprises¹. La réorganisation des processus de production en réponse à la crise de mai 1968, avait intégré les aspirations à une plus grande autonomie des salariés, mais en retournant contre les mêmes salariés leurs propres aspirations à davantage de responsabilité, d'individualisation dans les tâches et les rémunérations. Le développement de l'individualisme dans les processus de production a contribué à dissoudre les collectifs de travail, aboutissant de fait à une dégradation sans précédent des conditions de travail des salariés, et plus particulièrement des cadres.

1 - Eve Chiapello, Luc Boltanski, *Le nouvel esprit du capitalisme*.



Réforme du recrutement et de la formation

«Aujourd'hui la formation sur le terrain, des enseignants est déjà insuffisante. Demain elle devrait disparaître»



La conception du soutien scolaire est symptomatique de ce nouvel état d'esprit. Que ce soit au lycée, au collège ou à l'école primaire, l'individualisation des dispositifs d'accompagnement permet de dédouaner le système en matière de difficulté et de souffrance scolaire, et de répercuter la responsabilité de l'échec sur l'individu. Celui qui échoue, c'est celui qui aura fait les mauvais choix, c'est celui qui n'aura pas su profiter des opportunités (orientation, soutien, accompagnement) mis à sa disposition. Alors qu'il faudrait, comme dans le monde du travail lorsque l'on parle de bien-être au travail, se poser la question du bien-être à l'école et montrer comment l'institution génère la difficulté et la souffrance scolaire, qui doivent être mises en question collectivement par tous les

acteurs de l'éducation et non être toujours renvoyées aux défaillances de l'individu (que ce soit l'élève ou le professeur). Ce n'est pas anodin si aujourd'hui on tend à médicaliser de plus en plus l'échec scolaire.

Cette réforme du recrutement et de la formation des enseignants est un danger pour nos enfants.

La disparition annoncée des Instituts de Formation des Maîtres (IUFM) provoque actuellement un tollé dans la communauté éducative. Sous couvert d'une élévation du niveau du diplôme (mastérisation) requis pour passer le concours de recrutement, le ministre annonce la fin de la formation en alternance des étudiants et supprime leur rémunération lors de leur cinquième année à l'IUFM. La disparition du statut de fonctionnaire stagiaire rémunéré, permettra à l'Etat de récupérer 12000 postes. Ce seront désormais aux familles, du moins celles qui le pourront, de financer les études de leurs enfants. Il y avait déjà peu de mixité sociale dans le recrutement des enseignants, on peut imaginer qu'il sera encore plus difficile pour les jeunes des classes populaires d'intégrer le métier d'enseignant. Aujourd'hui la formation sur le terrain, des enseignants est déjà insuffisante. Demain elle devrait disparaître. D'une part il n'y a pas d'obligation juridique pour l'enseignant de recevoir une formation en alter-

nance, d'autre part le ministère ne prévoit que 40 000 stages d'une durée moyenne de un mois, pour 150 000 étudiants. Autant dire que tous les nouveaux enseignants n'auront pas droit à un stage de formation avant de se trouver confronté à la réalité d'une classe. Ce qui est extrêmement grave! De même qu'on peut difficilement imaginer qu'un médecin obtienne son diplôme sans avoir été formé, on ne peut envisager de laisser à plein temps, un enseignant débutant seul dans sa classe, après cinq années de formation théorique, sans "l'accompagner". Les conséquences en seront d'une part une souffrance professionnelle pour l'enseignant, mais aussi de l'autre côté une véritable mise en danger des enfants. Devant la mobilisation de la communauté éducative, Xavier Darcos a annoncé le 20 mars 2009, un report de la réforme, report largement repris par les médias. Cependant la logique de la réforme étant essentiellement budgétaire, on ne doit s'attendre qu'à de vagues réaménagements. On ne peut prétendre lutter contre l'échec scolaire et en même temps saboter la formation des enseignants, qui est un levier important dans la réussite de la démocratisation de l'Ecole. Il ne suffit pas de savoir pour enseigner, c'est pourquoi nous exigeons le retrait et non la suspension de cette réforme.

Les personnels de Vie Scolaire



C'est dans notre région qu'on eu lieu les premières grèves spécifiques "Vie scolaire"

Derrière l'intitulé "personnels de Vie Scolaire" on trouve principalement les assistants d'éducation (AED) qui sont les surveillants des collèges et lycées, les auxiliaires de vie scolaire (AVS) chargés de l'intégration des élèves handicapés et les emplois vie scolaire (EVS) bénéficiaires des contrats aidés CAE et CAV.

La multiplication des statuts est récente. Avant 2003, c'était uniquement les MI/SE (maîtres d'internat/surveillants d'externat) qui assuraient la plupart de ces missions. Ce statut était un héritage du front populaire, destiné à permettre aux étudiants issus des milieux les plus modestes de financer leurs études.

En 2003 le gouvernement de droite met fin au recrutement de MI/SE et crée le statut d'AED. La régression est terrible. Le recrutement n'est plus réservé aux étudiants issus des classes populaires. Les contrats sont renouvelables d'une année à l'autre. Le temps de travail hebdomadaire augmente de 8 heures sans augmentation de salaire. Les congés pour examens et concours sont supprimés. Les personnels ne disposent plus pour la défense de leurs droits, d'instance élue de représentation. Dans ces nouvelles conditions, il devient très dur de mener de front une activité



salariée et la poursuite de ses études dans le supérieur.

Le statut d'EVS créé un peu plus tard est encore plus précaire. Il se traduit par un temps partiel imposé au SMIC horaire et une absence de réelle formation professionnelle.

Contrairement à l'objectif annoncé, il ne permet en rien de lutter contre le chômage, mais au contraire il a plutôt tendance à enfermer dans la précarité.

La CGT Educ'action, qui avait combattu résolument la suppression du statut de MI/SE, s'est immédiatement investie dans la défense des précaires de la "Vie Scolaire". Pour ces personnels elle revendique un statut qui soit le plus proche possible de ce qu'était le statut de MI/SE. C'est dans notre région qu'on eu lieu les premières grèves spécifiques "Vie scolaire" et que la mobilisation des personnels a été la plus forte grâce à l'impulsion de nos jeunes militants de la CGT Educ'action. 2008 a été pour nous l'année des premières victoires dues à cette mobilisation. Elles se sont traduites par la mise en place d'instances élues de représentation et de défense (CCPA), le retour des congés pour examens et concours sans compensation de service (circulaire n° 2008-108). Ces premières victoires sont pour nous un encouragement à poursuivre le combat et à renforcer la syndicalisation.

Lors des premières élections professionnelles les personnels ont largement reconnu le rôle joué par la CGT. Bien qu'assez minoritaire dans l'éducation (excepté dans l'enseignement profes-

sionnel bien sûr) la CGT Educ'action est devenue la 2^{de} organisation représentative des AED et AVS avec un score national de 16 % (soit un doublement par rapport à l'époque des MI/SE). Localement la CGT Educ'action Midi-Pyrénées atteint 27,5 % (contre 17 % à l'époque des MI/SE).

EN CONCLUSION

Toutes ces réformes qui secouent l'Education nationale s'inscrivent d'une façon parfaitement cohérente, dans la logique de démantèlement des services publics et dans la dynamique impulsée par la RGPP. Elles sont le complément de la réforme statutaire annoncée. Nicolas Sarkozy dans son discours de Nantes a proposé une redéfinition du cadre et des modalités de l'action gouvernementale : la logique contractuelle doit progressivement remplacer la logique réglementaire et statutaire. L'évolution du statut des personnels "vie scolaire" en est un parfait exemple. Il s'agit maintenant d'adapter et de redéfinir les missions de ce nouveau service public de l'éducation. L'éducation peut alors devenir une marchandise sous la forme d'un service d'intérêt économique général, évacuant ainsi la dimension nécessairement politique du projet éducatif.

Parce que l'Ecole est le lieu où se construit le devenir de tout homme libre, parce que l'Ecole c'est encore la possibilité d'une société juste et solidaire, tous ensemble nous devons battre contre les réformes actuelles et travailler à construire l'Ecole de demain.



Jean-Philippe Arles

Les interventions de la CGT

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

L'assemblée plénière d'avril du CESR examinait le SDAGE du bassin Adour-Garonne 2010-2015.

Ce schéma directeur avait été transmis pour avis très tardivement, cependant, le groupe CGT a pris la peine de lancer en amont une consultation interne de nos composantes afin de trouver un positionnement qui soit le reflet de nos réflexions syndicales, mais aussi citoyennes.

Voici livrés ici quelques extraits de notre déclaration. Cet avis a été adopté par 54 voix pour, 12 abstentions et 28 contre (dont les 13 voix CGT) :

L'eau est un bien commun, accessible de droit à chaque être humain. Nous affirmons qu'elle n'est pas une marchandise : elle est un bien vital que nul n'a le droit de s'approprier. De fait, sa gestion doit être contrôlée par la puissance publique. C'est un patrimoine commun qu'il faut protéger, défendre et traiter comme tel.

La politique de l'eau doit s'inscrire dans une approche de développement durable qui permette que cette richesse réponde aux besoins actuels des populations et soit préservée pour assurer ceux des générations futures.

Ce SDAGE s'accompagne d'un programme de mesures (PDM), malheureusement non opposable, c'est-à-dire sans obligation juridique de mettre en œuvre les prescriptions qu'il contient. Le PDM contient une série de préconisations des moyens à mettre en œuvre

pour atteindre les objectifs fixés :

- Poursuivre la lutte contre les pollutions domestiques et industrielles
- Atteindre un bon état des eaux
- Restaurer et préserver les milieux aquatiques
- Réduire les substances toxiques

Ces 2 derniers points sont les enjeux prioritaires pour lesquels les questions de maîtrise d'ouvrage et de financement vont être de lourds défis à relever.

Pour la CGT, les investissements concernant l'entretien et l'amélioration des réseaux d'eau existants et des stations d'épuration, qui sont aujourd'hui à saturation du fait de l'étalement urbain, doivent être poursuivis sous peine de nous retrouver confrontés d'ici quelques années à de gros problèmes. A cet égard, les pertes sur les réseaux évaluées à 30 %, nous semblent parfaitement incompréhensibles, voire incongrues : comment, en effet, parler d'économie ou réfléchir sur la ressource nécessaire sans, d'abord, résoudre cette question ?

La CGT pense que les sites de production hydroélectriques doivent être aménagés, voire renforcés, là où les projets existent pour répondre aux besoins toujours croissants en énergie. En outre, cela pourrait, certes partiellement, contribuer à la bonne fonctionnalité des milieux naturels.

Le retour à une maîtrise publique de l'énergie et de l'eau nous paraît d'une absolue nécessité. L'avis le précise et nous le

réaffirmons avec force : la marchandisation de l'énergie n'est pas compatible avec une bonne gestion de l'eau et la préservation de l'équilibre écologique.

Par contre nous regrettons de n'avoir trouvé aucune mesure concernant le développement d'une agriculture qui préserve l'environnement comme l'agriculture bio, d'une agriculture peut-être moins intensive et plus variée.

La CGT dénonce que l'avis du CESR banalise les impacts sur la santé des nitrates, allant même jusqu'à contester leurs effets sur les milieux, ce qu'aucun scientifique ne met en doute !

La CGT déplore que l'éternel débat autour du réservoir de CHARLAS ait empêché un positionnement plus consensuel autour de ce que nous considérons comme les véritables enjeux du SDAGE. Cela atténue très nettement la portée, mais aussi la visibilité de l'avis rendu aujourd'hui. Ce débat est d'autant plus stérile que ni le cadre contraint de financement, ni les données techniques apparues depuis le débat public, comme la localisation du projet sur une zone où le risque sismique existe, ne permettent sérieusement d'envisager sa réalisation. En matière de financement, la CGT est opposée à la solution proposée par le SDAGE et jugée réaliste par l'avis du CESR : une augmentation de la redevance. Toute ponction supplémentaire significative concernant les usagers est inacceptable ! Ils participent déjà largement par rapport

à leur consommation au travers de leurs factures d'eau. Il y a par ailleurs une grande inégalité entre catégorie de consommateurs, selon qu'ils sont agriculteurs, industriels ou particuliers : tout le monde ne contribue pas à la même hauteur, encore moins en fonction de ses revenus.

La CGT se félicite que le CESR ait retenu le principe d'une taxation des bénéficiaires des délégataires du service public de l'eau, mais c'est insuffisant. Il aurait aussi pu retenir d'autres sources de financement et d'économie, plus justes, responsables et citoyennes, comme :

- Une application renforcée du principe pollueur - payeur
- La création d'une taxe sur les bénéfices des entreprises d'embouteillage.

La CGT souhaite réaffirmer aujourd'hui que l'eau ne peut faire l'objet d'une appropriation privée, qu'elle doit rester du domaine de la maîtrise publique et ce, quels que soient les partenariats. Seul un grand service public national, que la loi doit encadrer pour garantir les principes de solidarité, d'égalité, d'équité et de transparence, pourra éviter toute dérive financière ou objet de domination. C'est d'ailleurs le choix que font de nombreuses collectivités en confiant la distribution et le retraitement à des régies, non soumises à des impératifs de rentabilité financière fixés par leurs actionnaires comme c'est le cas pour les entreprises privées délégataires du service public.



Comment enfin ne pas dénoncer le paradoxe qui conduit à clore cet avis en célébrant le service public de l'eau et en réaffirmant le caractère non marchand de celle-ci... après avoir fait l'apologie des différents modes de délégation aux entreprises privées!

Rencontre avec...



Je m'appelle **Jean-François AGRAIN**, je suis né le 17 septembre 1960 à Toulouse dans une famille cheminote.

Mon grand père maternel était forgeron à la SNCF et syndiqué à la CGT depuis les années 30.

Mon père, lui aussi cheminot et cégétiste a d'abord pris des responsabilités dans notre organisation avant de devenir permanent au PCF.

Pour ma part, j'ai décidé très jeune de conduire des trains. Je suis donc rentré à la SNCF en octobre 1981 profitant à l'époque des embauches dues à la 1^{re} réduction du temps de travail mise en œuvre par le tout nouveau Gouvernement de gauche. J'ai d'abord exercé dans plusieurs services de l'entreprise; auxiliaire contrôleur, j'ai découvert la vie par-

ticulière des roulants, j'ai ensuite fait "mes classes" comme agent de gare à Gourdon pour enfin atteindre le but que je m'étais fixé, intégrer le service de la conduite des trains.

J'ai adhéré à la CGT en mars 1982 (les camarades ne se précipitaient pas pour proposer l'adhésion). Je n'ai pas milité immédiatement dans le syndicat, j'avais des responsabilités politiques au PCF, notamment sur le triage de St Jory.

C'est en 1986, suite au mouvement de grève de l'hiver, que j'ai commencé à militer à la CGT.

En 1988, j'ai été élu délégué du personnel, mandat que j'ai quitté en 1992 quand je suis parti de St Jory pour Toulouse.

Là, j'ai fonctionné au sein des agents de conduite avant de devenir élu au Comité d'Etablissement en 1996.

Président de la Commission Economique et membre du Comité de Groupe en 1998, élu au CCE en 2000, j'ai travaillé avec le Pôle écono-

mique fédéral, notamment pour assurer avec d'autres camarades l'animation des stages fédéraux Eco CE.

En 2004, le Secteur Midi Pyrénées des Cheminots m'a proposé de prendre la responsabilité de Secrétaire du Comité d'Etablissement Régional, tâche que j'ai assurée jusqu'aux élections récentes de mars 2009.

Entre temps, sur proposition des cheminots CGT et validée par l'UD 31, j'ai intégré le CESR en novembre 2007. Je siége au sein de cette instance dans la Commission 1 "Aménagement du territoire" et dans la Commission 6 "Plan et financement".

Pour finir, la Fédération des Cheminots m'a proposé depuis avril 2009 d'intégrer le Pôle Orga Fédéral avec pour tâche le suivi des régions Aquitaine, Languedoc Roussillon, Limousin et Midi-Pyrénées.



13^e congrès de l'UGT de Catalogne

Les 21 et 22 avril 2009, Roger-Pierre LEMOUZY, Secrétaire Régional et Philippe MOITRY, Président du CSIR PYREMED représentaient le Comité Régional CGT Midi-Pyrénées au congrès de l'UGT de Catalogne.

Extrait de l'intervention CGT :

“Je vous adresse les saluts fraternels des syndiqués CGT de la région Midi-Pyrénées, et vous remercie de votre invitation aux 3^e rencontres internationales des leaders syndicaux. Cette initiative, réunissant les syndicats européens prend encore plus toute sa pertinence en période de crise.

Comme vous, nous sommes pour une Europe sociale aux services des salariés, des chômeurs et des retraités, non une Europe aux services du capital. Pour cela, il est indéniable qu'il faille que les syndicats s'unissent pour répondre à la satisfaction des besoins sociaux des populations.”

“Nous sommes dans une crise globale, due à un système qui s'appelle le capitalisme. Cette crise touche tous les secteurs de l'économie et toutes les régions du monde dont la France.”

“Pour tout cela nous manifestons notre volonté ferme de travailler

ensemble, sans tenir compte des frontières au sein de la confédération syndicale internationale, avec l'objectif d'améliorer les conditions de travail et de vie des travailleuses et travailleurs, de leur familles, et garantir la défense des droits humains, de la justice sociale, l'égalité, la paix, la liberté et la démocratie.”

A l'issue de cette rencontre l'ensemble des délégations étrangères a rédigé une déclaration pour faire face aux effets néfastes de la mondialisation et de la crise.

Hôpital commun de Puigcerdá

Mercredi 29 avril 2009, les CCOO de Catalogne et le CSIR PYREMED organisaient dans le cadre d'une activité EURES un séminaire à ALP (Cerdagne) sur le projet de construction de l'hôpital transfrontalier Commun en Europe.

Pour la première fois, la France contribue au financement et à la gestion d'un établissement de soins situé en dehors de ses frontières. L'HCT de Puigcerdá en Espagne, était prévu pour 2008, puis pour 2010, et maintenant 2012. Les travaux ont enfin débuté en février 2009, l'hôpital sera opérationnel dans 36 mois. C'est le cas le plus avancé des projets de coopération transfrontalière en matière sanitaire.

Dès le lancement de l'étude de faisabilité

de cet établissement commun, le CSIR PYREMED (Conseil Syndical Inter Régional) s'était positionné comme l'interlocuteur social incontournable pour négocier un accord d'entreprise transfrontalier. Lors de cette journée d'étude l'ensemble des acteurs de ce projet (Maires de Puigcerdá et de Bourg-Madame, directeur de la fondation de l'hôpital, les ministères de la santé catalan et français, les organisations syndicales de salariés membres du CSIR, la fédération syndicale européenne des services publics et les organisations patronales) se sont rencontrés pour définir les bases de ces négociations.

Cette journée a permis aux organisations syndicales françaises et catalanes

de faire état de l'avancement de leurs travaux sur les conventions collectives concernées des deux côtés de la frontière. Si des différences existent tant en matière des droits des patients que des droits des salariés, il n'en demeure pas moins qu'un accord devra être signé. C'est une des exigences de la Commission Européenne, les syndicats ont la même exigence, il ne serait pas concevable que dans un même établissement un salarié soit rémunéré différemment selon sa nationalité, mais cet accord ne pourra voir le jour que si l'on tire le social vers le haut, c'est semble-t-il la volonté affichée par tous, le dialogue social transfrontalier en sortira renforcé.

Rejet de la loi HPST



La maîtrise des dépenses et l'équilibre budgétaire deviennent la priorité aux dépends de la santé des usagers et de la qualité des prises en charge de proximité.

Le 26 avril dernier, Roselyne BACHELOT, ministre de la santé accompagnée de plusieurs dizaines de cars de CRS s'est rendue en visite à l'hôpital de Lavarur pour entériner la fermeture du service de chirurgie de cet établissement.

A l'appel de la CGT, plusieurs centaines de personnels hospitaliers et d'usagers se sont rassemblés pour faire entendre leurs revendications,

et dire NON aux fermetures de services comme à la maternité de Figeac, à la maternité et la chirurgie de Lannemezan, à Decazeville, St Girons, Lourdes, Castel-Moissac, Lavelanet, les urgences de Condom dans le Gers... et dire également non à la fermeture de lits de Psychiatrie dans de nombreux établissements.

Le rejet de la loi HPST (Hôpital,

Patient, Santé et Territoires) marquait fortement ce rassemblement. Cette loi qui va provoquer la disparition d'une médecine hospitalière au profit d'une médecine mercantile. La maîtrise des dépenses et l'équilibre budgétaire deviennent la priorité aux dépends de la santé des usagers et de la qualité des prises en charge de proximité.

Les personnels n'ont pu rencontrer la ministre, celle-ci préférant rencontrer son ami le député maire UMP Bernard Carayon, et le représentant du MEDEF, Pierre Fabre.

Ce jour là les personnels de la CRAM, de la DRASS de la région étaient également mobilisés contre la loi, contre la mise en place des Agences Régionales de Santé.

Depuis le 26 avril, les mobilisations se poursuivent dans les départements contre les budgets d'austérité, pour des effectifs supplémentaires, pour de meilleures conditions de travail, une meilleure qualité des soins, contre les privatisations de services.

Des débats se poursuivent dans les territoires pour expliquer la loi HPST, faire connaître et mettre en débat les propositions de la CGT pour relever le défi de l'accès aux soins pour tous.



Congrès

Le congrès de l'UD de l'Aveyron s'est tenu les 18 et 19 juin 2009. **David Gistaud** prend le relais de Jean-Albert Bessière comme Secrétaire Général.



Qualification plus

En Midi-Pyrénées la CGT n'a pas signé l'accord cadre "qualification plus" relatif à la formation des salariés en chômage partiel. Les conditions n'étaient pas réunies :

- Absence de conditionnalité pour les entreprises
- Certifications professionnelles insuffisantes
- Pas d'évaluation financière et technique du dispositif par les salariés

Agenda



